



Stupéfiants URGENT !! rejugée le 15mai devant la cour d'appel

Par **coklico**, le **03/05/2009** à **19:52**

Bonjour

Ayant un casier vierge jusqu'alors, j'ai été condamnée le 16 nov 2008 à 18mois de surcis/obligation de soin/2ans de mise à l'épreuve pour détention, consommation et cession de stupéfiant.

La Procureur avait requis 10ans ferme

Il s'agissait de 60g d'héroïne trouvé chez moi après perquisition, sur dénonciation.

Je suis une personne insérée (famille boulot appart) et il s'agissait d'achat groupé avec d'autres "toxicomanes insérés" que je connais.

A la suite de cela j'ai entrepris les soins, mais je ne supporte aucun produit de substitution (ça je le savais) et la seule façon pour moi d'arreter c'est de diminuer ma consommation jusqu'à zéro, comme je l'ai fait car j'ai déjà arrêté pendant plusieurs années. Bref, 3 semaines après je me suis refait prendre avec 5g (et ils ont noté 9 car ils comptent av l'emballage, surement pour faire augmenter le pourcentage national des saisies, et c'est totalement injuste)

C'était à Noël (que j'ai passé en GAV) peut être était ce par clémence (ce n'était pas le même procureur que la 1ere fois), mais j'ai eu la chance de ne prendre que 10mois de surcis en + du 1er jugement.

Ces faits ont cloturé mon année 2008, depuis je me suis bien "reprise en main", j'ai pas eu d'autre choix que de refaire mon sevrage "à ma manière" qui m'a permis, en 1 mois de m'en sortir.

depuis mars j'ai repri de l'énergie, tourné la page, et voilà que... le 29 mars la Procureur de mon 1er jugement de novembre fait appel !!! j'en ai pri connaissance par 1 papier délivré par les huissiers audienciers le 7 avril et depuis, je ne dors plus !!

Je ne pensais pas cela possible 4 mois après le jugement, quand on croit que tout est derrière soi...

Je voudrai avoir des témoignages à ce sujet, savoir si c'est mauvais signe ?

la Cour d'Appel est elle + sévère ?

et surtout être sure que leur possibilité d'appel n'est pas soumise à 1 délai qu'ils auraient par chance dépassé.

Je n'ai pas encore d'avocat, j'ai droit à l'aide juridictionnelle. J'avais pris les commis d'office pour mes jugements en comparution immédiate mais je n'arrive pas à retrouver le 1er avocat et le second n'était pas super, donc avis aux intéressés

J'espère avoir des réponses rapidement car le temps presse et je suis très inquiète.

Une peine ferme foutrait ma vie en l'air... je perdrai mon appart, mon boulot... ayant 40ans, je ne peux pas me permettre de ne plus travailler, étant graphiste je serai vite remplacée par un "petit jeune" !
Merci de votre attention.